

Médiation scientifique et valorisation

Appel à projets, automne 2026

Contexte et présentation

Les sciences humaines et sociales sont d'intérêt public. Avec l'appui du programme Sorb' Rising, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne s'engage à ce que sa recherche irrigue les débats qui animent la société et permette l'appropriation et l'exploitation des recherches au-delà du monde universitaire.

La diffusion des connaissances scientifiques et la valorisation des résultats de la recherche hors du monde académique sont reconnues de longue date : elles sont introduites comme objectifs de la recherche publique dès 1982¹ et figurent aujourd'hui parmi les objectifs assignés à la recherche publique par l'article L. 112-1 du Code de la recherche.

Au-delà de leur contribution au partage et à l'appropriation des recherches, elles peuvent également renforcer les projets de recherche eux-mêmes, en ouvrant à des collaborations concrètes, susceptibles de donner accès à des données, des compétences, des financements, des moyens techniques complémentaires ou des terrains.

Le présent appel s'inscrit dans cette ambition. Il vise à soutenir les initiatives de médiation scientifique et de valorisation portées par la communauté de recherche de l'Université et se décline en deux volets.

Volet Médiation scientifique : faire connaître, faire comprendre et mettre en dialogue la recherche auprès de **publics non spécialistes** (citoyens, scolaires, médias, professionnels, entre autres). Les actions de médiation peuvent prendre différentes formes et être mises en œuvre à différentes étapes d'un projet de recherche, qu'il s'agisse de partager une démarche de recherche en cours ou de restituer des résultats.

Volet Valorisation : favoriser l'utilisation, l'appropriation, l'adaptation et le transfert de résultats (méthodes, données, outils, expertises) issus de la recherche auprès d'acteurs non académiques (entreprises, collectivités, associations, institutions....²), afin de répondre à des

¹ Par la loi n° 82-610 du 15 juillet 1982 d'orientation et de programmation pour la recherche et le développement technologique de la France (JORF du 16 juillet 1982, art. 14).

² Tous les partenaires du monde non-académique sont concernés, PME, TGE, Scop, entreprises publiques, entreprises sociales, chambres d'agriculture, syndicats, collectivités, ONG, associations, mutuelles de santé, musées, fondations, bureaux d'études, etc.

besoins identifiés et de contribuer à développer des outils, services, solutions, produits, aides à la décision publique **et** collaborations créant **de la valeur pour la société**, qu'elle soit économique, sociale, culturelle ou environnementale.³

Conditions générales d'éligibilité

Le porteur de projet doit être un enseignant-chercheur, un chercheur ou un ingénieur de recherche permanent, ou en poste sur un contrat couvrant au moins la durée du projet. Il doit être membre d'un laboratoire de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Les chercheurs associés aux laboratoires de l'Université sans en être membres statutaires peuvent participer aux projets, mais ne sont pas autorisés à en assurer le portage ni le dépôt.

Les projets déposés dans le cadre de cet appel à projets Sorb'Rising doivent :

- s'appuyer sur des **travaux de recherche existants ou en cours** ;
- proposer une **démarche structurée de médiation scientifique ou de valorisation**.

Les activités destinées principalement à des spécialistes de la recherche (colloques, séminaires, congrès scientifiques, publications académiques, etc.) relèvent de la **diffusion scientifique, et ne sont en principe pas éligibles en tant que telles dans le cadre de cet appel**. Elles peuvent toutefois constituer une composante d'un projet, dès lors que leurs contributions aux objectifs de l'appel sont clairement démontrées.

En cas de co-financement, le budget alloué dans le cadre de cet appel doit être affecté à des activités spécifiques, non déjà financées par ailleurs. Ces financements complémentaires ne sont pas requis, mais peuvent constituer un atout lors de la sélection des dossiers.

³ Il s'agit des quatre grands critères de bénéfices pour la société selon l'UE (source : *Assessing Europe's university-based research expert group on assessment of university-based research*).

Table des matières

VOLET MEDIATION	4
Objectifs et projets attendus.....	4
Concevoir son projet de médiation.....	4
Budget, coûts éligibles et durée du financement	5
Critères d'évaluation	5
Calendrier	6
Composition du dossier de candidature	6
Contacts.....	7
VOLET VALORISATION	8
Objectifs et projets attendus.....	8
Se situer dans le parcours de valorisation.....	9
Accompagnement des porteurs de projets.....	9
Budget, coûts éligibles et durée du financement	10
Calendrier	11
Critères d'évaluation	12
Composition du dossier de candidature	14
Contacts.....	15

Ce projet bénéficie d'une aide de l'État, gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre de France 2030 et par l'Union européenne NextGenerationEU, portant la référence ANR-21-EXES-0015

Avec la participation de



Projet financé par



VOLET MEDIATION

Objectifs et projets attendus

En matière de médiation de la recherche, l'Université dispose désormais de trois axes de développement stratégique, et pour chacun, d'experts Métiers du service Science, culture et société de la DRIS pour accompagner les porteurs de projets : la médiation écrite, la médiation audiovisuelle (Sorbonne TV) et la médiation par l'exposition et le musée. Les réponses à l'appel à projets Médiation peuvent s'inscrire dans l'un de ces axes, mais peuvent aussi proposer d'autres formats (médiation en contexte scolaire ou associatif, spectacle, bande dessinée, pour ne donner que quelques exemples).

L'appel encourage la création d'actions de médiation de projets recherche. Celles-ci doivent être inédites ou s'inscrire dans des démarches déjà existantes à condition qu'elles apportent une évolution significative (élargissement des publics, renouvellement des formats, enrichissement des contenus, etc.).

Les projets de médiation doivent proposer en outre un moment de restitution ou de partage ouvert aux personnels de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Ce dernier peut prendre différentes formes (inauguration, conférence, atelier, table-ronde, exposition, projection-débat, etc.) et doit permettre de faire connaître les travaux de recherche et de favoriser les échanges avec la communauté non spécialiste de l'établissement.

Concevoir son projet de médiation

Une démarche de médiation réussie suppose notamment une réflexion sur les objectifs poursuivis, une adaptation des formats, des contenus et des modalités de transmission aux publics visés, ainsi qu'une bonne compréhension de ces derniers. Les porteurs de projet sont invités à :

- expliciter le lien entre le projet de médiation proposé et leurs travaux de recherche ;
- identifier clairement les publics visés, leurs caractéristiques et attentes ;
- définir les objectifs de médiation ainsi que les contenus à transmettre ;
- choisir un format adapté aux publics visés ;
- réfléchir aux modalités d'échange et d'appropriation des savoirs ;
- présenter un calendrier et un budget cohérents avec les objectifs du projet ;
- prévoir les modalités d'évaluation des actions de médiation.

Budget, coûts éligibles et durée du financement

Chaque projet se voit accorder une subvention d'un montant allant **de 2 500 € à 15 000 €**.

Le montant effectivement attribué peut être ajusté en fonction du nombre de projets sélectionnés et du budget disponible.

Les projets doivent être réalisés dans un **délai maximal de 18 mois** à compter de la notification du financement.

À titre indicatif, les dépenses suivantes peuvent être financées : prestations audiovisuelles, conception graphique, frais d'impression, interventions de professionnels de la médiation, missions et déplacements, petit matériel d'exposition, prestations techniques liées aux spectacles et expositions, location d'espaces, frais de traiteur pour vernissage, cachets d'artistes, vacations étudiantes, développement numérique, etc.

A noter que :

- ne sont éligibles au titre de dépenses de personnel que les cachets d'artistes, les frais de personnel technique directement liés aux spectacles et aux expositions, ainsi que les vacations étudiantes ;
- les dépenses d'équipement (mobilier, vidéoprojecteur, écran, équipement informatique, etc.) doivent être particulièrement argumentées.

Critères d'évaluation

Les candidatures sont évaluées par un jury constitué d'experts en médiation et valorisation scientifique, internes et externes à l'Université, dont la composition garantit la prévention des conflits d'intérêt.

Les critères sont les suivants.

Pertinence et qualité du projet (25 points)

- clarté et pertinence des objectifs du projet ;
- caractère inédit du projet ou évolution significative d'un projet déjà existant ;
- articulation avec les travaux de recherche menés ou en cours ;
- articulation avec les dynamiques de l'établissement.

Qualité du dispositif de médiation (35 points)

- connaissance des publics ;
- pertinence du ou des formats proposés au regard du public visé ;

- qualité pédagogique ;
- accessibilité des contenus ;
- prise en compte des modalités d'échange et d'appropriation des savoirs ;
- caractère original et innovant du dispositif et des formats.

Impact et diffusion (25 points)

- taille et diversité des publics touchés ;
- stratégie de diffusion ;
- potentiel de réutilisation et de pérennisation ;
- contribution au dialogue science-société ;
- modalités d'évaluation de l'action de médiation.

Mise en œuvre du projet (15 points)

- faisabilité du projet et déclinaison en un plan d'action structuré et réaliste ;
- organisation et coordination du projet ;
- cohérence du budget ;
- démarche partenariale.

Calendrier

21 septembre 2026	2 décembre 2026 à 13h	Mars ou avril 2027
Diffusion de l'appel à projets	Date limite de dépôt des projets complets sur LimeSurvey : https://enquete.univ-paris1.fr/632861?lang=fr	Comité de sélection

Composition du dossier de candidature

DOCUMENTS A FOURNIR LORS DU DÉPÔT D'UN PROJET (au format PDF) ⁴ :

- **Liste nominative des membres de l'équipe projet, scientifiques et non académiques.** *Pour chacun, préciser : nom, fonction, domaine d'expertise, établissement et unité de rattachement le cas échéant, expérience dans la méditation, rôle envisagé dans le projet* **MODÈLE sur LimeSurvey**
- **CV du porteur** (fichier PDF de 4 pages maximum)
- **Description du projet de médiation**, incluant une présentation : i) de son origine ; ii) du message à transmettre ; iii) du public-cible ; iv) du format de l'action ; v) du détail des actions

⁴ La gestion administrative des candidatures sera traitée en interne par les équipes de la D2P et de la DRIS. Le dépôt d'une candidature implique l'acceptation de ce traitement.

à financer ; vi) de la mesurabilité de l'action ; vii) des éventuels partenariats envisagés ; viii) du calendrier (5 pages maximum. Le contenu dépassant cette limite ne sera pas pris en compte lors de l'évaluation.) **MODÈLE sur LimeSurvey**

- **Budget détaillé**, avec mention des éventuels co-financements dont bénéficie le projet (unité de recherche, ANR, financement européen, partenaire, etc.) **MODÈLE sur LimeSurvey**
- **Visa du directeur de laboratoire**⁵ **MODÈLE sur LimeSurvey**

FORMULAIRE DE CANDIDATURE (LimeSurvey). Merci de respecter les nombres de caractères spécifiés ci-dessous – espaces compris.

- ✓ **Acronyme du projet**
- ✓ **Titre du projet**
- ✓ **Nom du porteur principal**
- ✓ **Résumé du projet de médiation** : en 3000 caractères maximum
- ✓ **Ce format a-t-il déjà été proposé ? si oui, préciser**
- ✓ **Type d'activités à financer** : en 500 caractères maximum
- ✓ **Coût total du projet**
- ✓ **Montant du budget demandé**
- ✓ **Durée prévisionnelle du projet**
- ✓ **Mots-clés** : en 200 caractères maximum
- ✓ **Dates prévisionnelles du projet** (début et fin)

Contacts

Les candidats à cet appel peuvent contacter :

Pauline Renouf, pauline.renouf@univ-paris1.fr

Patrice Myotte-Duquet, patrice.myotte-duquet@univ-paris1.fr

⁵ Ce visa permet d'informer la direction du laboratoire de recherche.

VOLET VALORISATION

Objectifs et projets attendus

La valorisation met en avant les résultats de la recherche en vue de leurs usages hors du monde académique. Elle ouvre la voie pour faire évoluer les résultats des recherches en produits, services, solutions et politiques publiques, sans nécessairement emprunter la voie de la commercialisation.

En matière de valorisation de la recherche, l'Université dispose des experts Métiers du bureau Développement partenarial et innovation de la DRIS, chargés d'accompagner la maturation des projets sur le plan du transfert, du déploiement sociétal et du développement commercial, ainsi que de la protection et de la contractualisation. L'Université dispose également d'un incubateur dédié à l'entrepreneuriat dit « à impact », au sein de [STATION F à Paris 1](#).

L'appel est ouvert à des projets de différentes maturités et de différentes ampleurs.

Les résultats (tels que données, méthodes, contenus, etc.) sont susceptibles d'être valorisés notamment sous la forme de bases de données, logiciels, méthodologies, outils, savoir-faire, protocoles, ressources pédagogiques, œuvres, brevets, prototypes ou encore expertises liées à des compétences préexistantes au sein d'un laboratoire.

Les collaborations avec les acteurs non académiques peuvent se concrétiser par des contrats de collaboration, de prestation, ainsi que par d'autres formes de contractualisation adaptées au projet.

L'appel cherche à soutenir les projets à fort impact⁶.

Les réponses au volet Valorisation peuvent s'inscrire dans les thématiques stratégiques de l'établissement (thématiques Una Europa, thématiques transdisciplinaires, IA, etc.) mais peuvent aussi faire émerger de nouveaux objets.

⁶ L'**impact sociétal** désigne ici les bénéfices ou effets positifs d'une recherche **pour le monde hors académique entraînant des changements durables ou systémiques**. Ces impacts peuvent être notamment économiques, sociaux, environnementaux ou culturels, au regard des catégories définies par l'Union européenne⁶, mais aussi scientifiques, technologiques, organisationnels, politiques, sanitaires, éducatifs ou symboliques. L'ensemble de ces dimensions s'inscrit dans la typologie proposée par Godin & Doré (2005), qui met en évidence les différentes formes que peut prendre l'impact sociétal d'une recherche.

Se situer dans le parcours de valorisation

Un projet de valorisation peut se résumer en trois grandes phases. L'appel à projets peut contribuer au financement d'une ou plusieurs de ces phases :

- **Phase 1 - Conception et amorçage du projet**
Cette première phase vise à identifier et analyser un besoin de la société, rechercher et identifier des partenaires non académiques, analyser les usages potentiels des résultats de recherche, imaginer et concevoir des solutions en réponse au besoin identifié.
- **Phase 2 - Développement et expérimentation**
Cette phase vise à transformer une idée ou un concept en une solution concrète et à en éprouver la pertinence et la faisabilité. Elle peut, entre autres, porter sur :
 - le développement d'un concept de solution,
 - la conception d'un service, produit, outil, politique publique, etc. ;
 - la réalisation d'une preuve de concept ou d'une preuve opérationnelle ;
 - l'expérimentation et la validation de la solution en conditions réelles ;
 - la co-construction et les retours d'utilisateurs ou de parties prenantes.
- **Phase 3 – Transfert, intégration et changement d'échelle**
Cette phase peut porter sur le transfert de la solution vers les acteurs concernés, la diffusion de la solution et son appropriation, le suivi de ses usages et de ses impacts, la recherche de financements permettant son déploiement à plus grande échelle, etc.

Il n'est pas attendu que toutes les étapes soient déjà définies au moment de la candidature.

Accompagnement des porteurs de projets

La valorisation est une démarche progressive et accompagnée.

Le bureau Développement partenarial et innovation de la DRIS est disponible pour accompagner les candidatures, et doit dans tous les cas viser les projets avant leur dépôt.

Les projets lauréats bénéficient de l'accompagnement de la DRIS. Celui-ci peut porter notamment sur l'identification des besoins, la recherche de partenaires, la recherche de financements complémentaires, la définition d'une chaîne de valeur, l'analyse des conditions de transfert, la contractualisation avec les partenaires (contrat de collaboration de recherche, de licence, de prestation de service, etc.), le transfert et le changement d'échelle et, le cas échéant, la définition d'une stratégie de propriété intellectuelle adaptée (droit d'auteur, savoir-faire, droits de bases de données, dépôt de brevet, etc.).

Les porteurs de projets n'ont pas besoin de maîtriser l'ensemble de ces dispositifs au moment du dépôt de leur candidature. S'ils souhaitent se familiariser avec le vocabulaire d'usage courant à l'interface du monde de l'entreprise et de la recherche, les porteurs de projets peuvent consulter le [DicoValo](#), abécédaire de la recherche et de la valorisation, réalisé par l'Université de Grenoble.

Les porteurs de projets désireux d'explorer des pistes de valorisation peuvent se référer au mini-guide interne [« 10 pistes de valorisation en SHS à Paris 1 »](#) (accessible avec votre compte Paris 1).

Budget, coûts éligibles et durée du financement

Selon la nature, la maturité et l'ampleur du projet, les financements suivants peuvent être envisagés :

1^{er} palier – Amorçage et développement initial

De 5 000 à 30 000 €

Ce palier vise à amorcer un projet de valorisation, explorer un besoin ou un usage, rechercher des partenaires, ou encore développer et expérimenter un produit, service, outil ou dispositif utilisable par un acteur non académique ou par la société civile.

2^{ème} palier – Développement et changement d'échelle

De 30 000 à 100 000 €

Ce palier vise les projets plus ambitieux, nécessitant des moyens complémentaires pour développer, expérimenter, transférer ou préparer le déploiement d'une solution. Il permet notamment de financer le recrutement temporaire d'ingénieurs d'études ou de recherche dans la limite de 80 000 €.

À titre indicatif, les dépenses suivantes peuvent être financées aux premier et deuxième paliers : recrutement de stagiaires au niveau Master, prestations de service (étude de marché, développement de logiciel ou d'application, graphisme, etc.), frais de propriété intellectuelle, de brevets ou licences induits par la réalisation des activités, etc.

Le montant du financement est déterminé, avec l'aide de la DRIS, au regard des besoins du projet, de son niveau de maturité, des activités prévues et des ressources nécessaires à leur réalisation.

Le financement permet de soutenir la réalisation, entre autres, des activités suivantes : participation à des journées collaboratives pour développer un réseau, réalisation d'entretiens avec des utilisateurs, développement de base de données, preuve de concept, expérimentation de terrain, étude de marché, prospection, organisation d'ateliers de co-design avec des utilisateurs, production d'outils d'aide à la décision publique (notes de synthèse, *policy papers*, recommandations législatives), retours d'utilisateurs, publications destinées aux professionnels, réalisation de plateformes numériques, création de ressources pédagogiques, etc.

Les projets doivent être réalisés dans un **délai de 18 mois** à compter de la notification du financement, avec une possibilité de prolongation de **6 mois supplémentaires**.

Calendrier

La candidature à l'appel à projets se fait en deux étapes. Cette organisation vise à permettre aux porteurs de projets de préciser progressivement leur projet de valorisation, avec l'accompagnement de la DRIS.

Les porteurs de projets sont invités à prendre contact avec la DRIS le plus en amont possible, avant le dépôt de leur manifestation d'intérêt à l'étape 1.

Étape 1 — Manifestation d'intérêt : émergence et qualification des projets

Étape 2 — Candidature complète : construction du projet de valorisation et calibrage du financement

Période	Étape
Septembre – novembre 2026	Étape 1 – Manifestation d'intérêt
2 décembre 2026 à 13h	Clôture de l'étape 1
Décembre 2026 – février 2027	Maturation et construction du projet
25 février 2027	Étape 2 – Candidature complète
Mars – avril 2027	Sélection
Avril 2027	Notification des résultats

Les pré-projets devront être déposés au plus tard le 2 décembre 2026 à 13 heures, sur la plateforme LimeSurvey, via l'URL suivantes :

<https://enquete.univ-paris1.fr/675441?lang=fr>

Les sollicitations auprès de la DRIS restent ouvertes toute l'année.

Critères d'évaluation

Critères de qualification des projets à l'étape 1

Ancrage dans la recherche et potentiel de valorisation

- qualité et maturité suffisante des travaux ou résultats de recherche sur lesquels s'appuie le projet ;
- identification claire des résultats, méthodes, données, contenus, outils, savoir-faire ;
- expertises susceptibles d'être utilisés ou appropriés hors du monde académique ;
- potentiel de valorisation de ces résultats.

Pertinence du besoin et des usages envisagés

- pertinence du besoin, problème ou opportunité identifié hors du monde académique ;
- cohérence du lien envisagé entre les résultats de recherche et ce besoin ;
- caractère concret et crédible des premiers usages ou formes de valorisation envisagés ;
- identification, même préliminaire, des utilisateurs, bénéficiaires, secteurs ou acteurs non académiques concernés.

Potentiel de développement du projet

- intérêt de l'étape que le projet propose de franchir ;
- potentiel d'impact social, culturel, environnemental, économique, éducatif, organisationnel, politique ou autre ;
- potentiel d'appropriation, de transfert, de développement ou de pérennisation à terme.

Pertinence d'un accompagnement et faisabilité préliminaire

- identification suffisamment claire de l'état d'avancement du projet et des principaux points restant à préciser, tester ou valider ;
- adéquation du projet avec les possibilités d'accompagnement et de financement offertes par l'appel ;
- faisabilité préliminaire au regard de la durée, des moyens envisagés et des compétences mobilisables.

Critères d'évaluation des candidatures à l'étape 2

Les candidatures qualifiées en étape 2 sont évaluées par un jury constitué d'experts en médiation scientifique et valorisation, internes et externes à l'Université selon les critères suivants.

Qualité du projet (30 points)

- pertinence du besoin ou du problème sociétal auquel le projet souhaite répondre ;
- solidité du chemin entre recherche, besoin et solution ;
- qualité, pertinence et maturité des résultats de recherche mobilisés ;
- pertinence des objectifs poursuivis.

Qualité de la démarche de valorisation (30 points)

- pertinence des activités prévues au regard du niveau de maturité du projet ;
- qualité de l'intégration et de la co-construction avec les utilisateurs et partenaires non académiques ;
- pertinence de la stratégie de transfert, d'appropriation ou de développement.

Impact et potentiel de transfert (25 points)

- identification des acteurs, secteurs et utilisateurs concernés ;
- potentiel d'utilisation, d'appropriation, de développement ou, lorsque cela est pertinent, de commercialisation des résultats par un partenaire non académique ;
- caractère concret des usages envisagés ;
- potentiel de pérennisation et de changement d'échelle ;
- nature et ampleur des impacts attendus.

Faisabilité et mise en œuvre du projet (15 points)

- réalisme du calendrier ;
- budget cohérent avec les objectifs du projet et les activités proposées ;
- capacité de l'équipe à mettre en œuvre le projet ;
- mobilisation des partenaires.

Composition du dossier de candidature

DOCUMENTS A FOURNIR LORS DU DÉPÔT D'UN PROJET (au format PDF)⁷

Composition du pré-projet (étape 1) :

- **Liste nominative des membres de l'équipe projet, scientifiques et non académiques.** *Pour chacun, préciser : nom, fonction, domaine d'expertise, établissement et unité de rattachement le cas échéant, expérience dans la méditation, rôle envisagé dans le projet* **MODÈLE sur Limesurvey**
- **CV du porteur** (fichier PDF de 4 pages maximum)
- **Description du projet**, incluant une présentation : i) des recherches et résultats à valoriser ; ii) du besoin, problème ou de l'opportunité ; iii) des usages et acteurs envisagés ; iv) de l'ambition du projet et des étapes à franchir ; v) de l'état d'avancement et des besoins de maturation ; vi) des premiers effets et impacts recherchés ; vii) des références utiles ; (10 pages maximum) **MODÈLE sur LimeSurvey**

Composition du dossier complet (étape 2) :

- **Description du projet**, incluant une présentation : i) de l'évolution du projet depuis l'étape 1 ; ii) de la recherche, du besoin et de la proposition de valeur ; iii) des utilisateurs, partenaires et de la co-construction ; iv) des objectifs du projet financé ; v) de l'impact, l'appropriation et du transfert ; vi) du plan d'action, des livrables et des critères de réussite ; vii) des ressources et de la cohérence du budget⁸ ; viii) de la faisabilité, de l'équipe et des risques ; ix) de la suite envisagée ; x) des références utiles (10 pages maximum. Le contenu dépassant cette limite ne sera pas pris en compte lors de l'évaluation.) **MODÈLE sur LimeSurvey**
- **Lettre d'engagement argumentée** du ou des partenaire(s) non académique(s) (le cas échéant)
- **Budget détaillé**, avec mention des éventuels co-financements dont bénéficie le projet (unité de recherche, ANR, financement européen, partenaire, etc.) **MODÈLE sur LimeSurvey**
- **Plan d'action ou planning de développement du projet**, décrivant chaque tâche voire sous-tâche (par exemple sous la forme d'un diagramme de GANTT) ainsi que les noms des responsables de chacune des actions
- **Visa du directeur de laboratoire**⁹ **MODÈLE de lettre sur LimeSurvey**
- **Visa de la DRIS** **MODÈLE de lettre sur LimeSurvey**
Exclusivement pour les projets prévoyant un recrutement d'ingénieur :
- **Fiche de poste détaillée**, en français et en anglais, incluant un descriptif de la place prévue au sein de l'équipe pour la personne recrutée
- **Composition prévue pour le jury** de recrutement

⁷ La gestion administrative des candidatures sera traitée en interne par l'équipe de la D2P et de la DRIS. Le dépôt d'une candidature implique l'acceptation de ce traitement.

⁸ prestations, développement numérique, organisation d'évènement, production de ressources, vacations, etc.

⁹ Ce visa permet d'informer la direction du laboratoire de recherche.

FORMULAIRE DE DÉPÔT DU PRÉ-PROJET ET DU DOSSIER COMPLET (LimeSurvey) : Merci de respecter les nombres de caractères spécifiés ci-dessous, espaces compris.

- ✓ **Acronyme du projet**
- ✓ **Titre du projet**
- ✓ **Nom du porteur principal**
- ✓ **Laboratoire(s) à l'origine du projet de valorisation**
- ✓ **Résumé du projet de valorisation : en 3000 caractères maximum**
- ✓ **Domaine ou secteur d'application principal ¹⁰**
- ✓ **Type de résultats à valoriser**
- ✓ **Type d'activités à financer : en 500 caractères maximum**
- ✓ **Nom du ou des partenaires non académiques du projet et courte description (le cas échéant)**
- ✓ **Le projet est-il accompagné par une autre structure (SATT/cotutelle/incubateur/...) ? Si oui, précisez.**
- ✓ **Durée prévisionnelle du projet**
- ✓ **Mots-clés : en 200 caractères maximum**
- ✓ **Dates prévisionnelles du projet (début et fin)**

Contacts

Les candidats à cet appel peuvent contacter :

Pauline Renouf, pauline.renouf@univ-paris1.fr

Dimitri Delacroix, drisprojets@univ-paris1.fr

¹⁰ Par exemple, culture, éducation, environnement, informatique, intelligence artificielle, mobilité, sécurité et défense, transports, patrimoine, santé, transition énergétique, adaptation au changement climatique, etc.